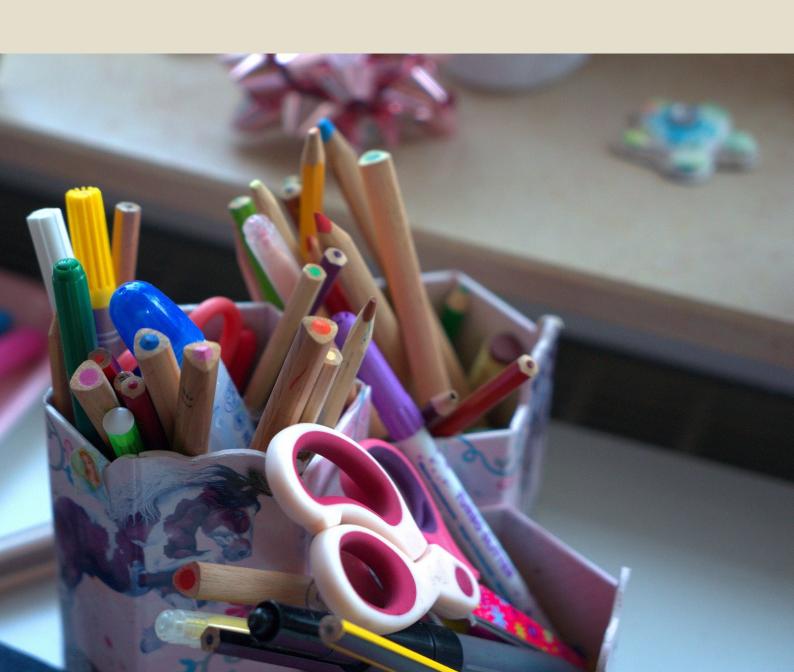




TARIFS 2021-2022 Prestations périscolaires MATERNELLES





Chers Parents.

Après des mois de travail entre un cabinet d'étude, nos agents et élus municipaux, lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin dernier, nous avons adopté à l'unanimité la révision du quotient familial de Périgny. Il ne l'avait pas été depuis dix-huit ans...

Dans le présent guide, vous trouverez les prestations identiques aux années précédentes aux mêmes tarifications. Le grand changement vient du passage de trois à neuf tranches de notre quotient familial.

Dans un souci d'équité et de justice -et parce que vous aviez été nombreux à nous solliciter sur ce sujet-, nous avions pris cet engagement dans notre programme municipal. C'est chose faite.

J'espère que notre quotient familial révisé répondra à vos attentes.

Votre Maire,

Arnaud VEDIE

COMMENT CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL (QF)?

- Divisez vos revenus annuels imposables (avant abattements fiscaux) N-1* par 12
- Ajoutez à ce chiffre les prestations familiales du mois de référence
- Divisez le montant obtenu par votre nombre de parts fiscales (voir ci-dessous)

Calcul du nombre de parts fiscales :

1 adulte	1 part
1 enfant (jusqu'à 2)	0.5 part
1 enfant (à partir de 3)	1 part

Exemple pour une famille de 2 adultes et 2 enfants : 3 parts Exemple pour une famille de 2 adiltes et 3 enfants : 4 parts

Ecole maternelle Suzanne Heinrich

Accueil du matin

		Tarifs
Tranche 1	<200	1€
Tranche 2	201<300	1.10€
Tranche 3	301<550	1.20€
Tranche 4	551<800	1.27€
Tranche 5	801<1050	1.40€
Tranche 6	1051<1300	1.50€
Tranche 7	1301<1550	1.60€
Tranche 8	1551<1800	1.70€
Tranche 9	>1800	1.80€
Tarif extérieur (HC)		2€

Restauration

		Tarifs
Tranche 1	<200	1€
Tranche 2	201<300	2.45€
Tranche 3	301<550	2.70€
Tranche 4	551<800	3.60€
Tranche 5	801<1050	3.90€
Tranche 6	1051<1300	4.10€
Tranche 7	1301<1550	4.35€
Tranche 8	1551<1800	4.60€
Tranche 9	>1800	4.80€
Tarif exté	rieur (HC)	5.50€

Restauration PAI

		Tarifs
Tranche 1	<200	0.50€
Tranche 2	201<300	1.23€
Tranche 3	301<550	1.35€
Tranche 4	551<800	1.80€
Tranche 5	801<1050	1.95€
Tranche 6	1051<1300	2.05€
Tranche 7	1301<1550	2.18€
Tranche 8	1551<1800	2.30€
Tranche 9	>1800	2.40€
Tarif exté	rieur (HC)	2.75€

Accueil du soir

		Tarifs
Tranche 1	<200	1.50€
Tranche 2	201<300	1.80€
Tranche 3	301<550	2.10€
Tranche 4	551<800	2.47€
Tranche 5	801<1050	2.60€
Tranche 6	1051<1300	2.80€
Tranche 7	1301<1550	3€
Tranche 8	1551<1800	3.20€
Tranche 9	>1800	3.40€
Tarif extérieur (HC)		3.60€



Tarifs Accueils de loisirs maternel

Tarifs journées repas inclus

		Tarifs
Tranche 1	<200	5.80€
Tranche 2	201<300	7.20€
Tranche 3	301<550	8.50€
Tranche 4	551<800	12.70€
Tranche 5	801<1050	14.05€
Tranche 6	1051<1300	15.40€
Tranche 7	1301<1550	16.75€
Tranche 8	1551<1800	18.10€
Tranche 9	>1800	19.50€

Tarifs demi journée sans repas

		Tarifs
Tranche 1	<200	2.40€
Tranche 2	201<300	2.90€
Tranche 3	301<550	3.50€
Tranche 4	551<800	4.50€
Tranche 5	801<1050	5.25€
Franche 6	1051<1300	5.65€
Tranche 7	1301<1550	6.20€
Tranche 8	1551<1800	6.75€
Franche 9	>1800	7.35€

Tarifs PAI

		Tarifs
Tranche 1	<200	4.80€
Tranche 2	201<300	6.20€
Tranche 3	301<550	7.20€
Tranche 4	551<800	9.10€
Tranche 5	801<1050	10.15€
Tranche 6	1051<1300	11.30€
Tranche 7	1301<1550	12.40€
Tranche 8	1551<1800	13.50€
Tranche 9	>1800	14.70€



Tarifs extérieurs (hors commune)

Journée	20 €
Journée PAI	15 €
1/2 journée-matin	10 €
1/2 journée après-midi	10 €



Annulation de cantine:

Prévenir la Mairie au service scolaire dans un délai de 8 jours ouvrables par :

Téléphone au 01-45-98-63-19 ou

■ Mail: enfance.jeunesse@perigny-sur-yerres.org

En cas de maladie fournir <u>un certificat médical dans les 72h directement en</u> MAIRIE.

Si le personnel encadrant est amené à vous appeler pour venir chercher votre enfant, un certificat médical est également nécessaire pour ne pas être facturé.

Sans justificatif d'absence de votre part, le repas sera facturé en absence non justifiée.

Inscription ou annulation des accueils de loisirs :

Prévenir la Mairie dans un délai de <u>8 jours ouvrables par écrit</u> ou par email <u>florian.matias@perigny-sur-yerres.org</u> <u>servane.w@perigny-sur-yerres.org</u>

En cas de maladie fournir <u>un certificat médical dans les 72h directement en MAIRIE.</u> Si le personnel encadrant est amené à vous appeler pour venir chercher votre enfant, pour ne pas être facturé, un certificat médical est également nécessaire.

Pour toutes les prestations :

si les délais de réservation ou d'annulation ne sont pas respectés une majoration de 2€ sera appliquée

En cas de retard le soir une majoration de 1€ sera appliquée.

VOS INTERLOCUTEURS

Adjointe aux Solidarités et à la Famille :

Nathalie FIACRE nathalie.fiacre@perigny-sur-yerres.org Reçoit uniquement sur rendez-vous

Responsable du Service Enfance Jeunesse:

Séverine FOURNIER

Téléphone: 01 45 98 60 15

Mail: severine.fournier@perigny-sur-yerres.org